

Ind. N° 7106-50064^a.3
4 ANNEXES

PLANS

LA DÉPUTATION PERMANENTE

DU CONSEIL PROVINCIAL DU LIMBOURG,

Vu la délibération du conseil communal de *Fresin*,en date du *4 mars 1907* adoptant un plan pour l'élargissement et la rectification d'une partie du chemin n° 8 vers Boëlhe;

Vu le plan des lieux;

Vu le procès-verbal d'enquête de commodo et incommodo constatant

que le projet n'a rencontré aucune opposition;

Vu l'avis de M. le Commissaire d'arrondissement;

Vu le rapport de M. l'Inspecteur provincial des chemins vicinaux et des cours d'eau, en date du *30 mars 1907*, n° *17435*;

Entendu le rapport de M. *de Greeft*,
membre de notre Collège;

Vu la loi du 20 mai 1863 et l'art. 76 de la loi communale;

DÉCIDE:

D'approuver la délibération précitée en ce qui concerne l'adoption du plan et d'autoriser l'acquisition, de gré à gré, des terrains nécessaires à l'exécution de ce plan sous les conditions suivantes:

Le présent sera publié par le collège échevinal, dès le dimanche qui suivra sa réception, et restera affiché pendant huit jours, conformément aux dispositions de la loi du 20 mai 1863.

Le certificat constatant l'accomplissement de cette formalité nous sera transmis après l'expiration du délai d'appel.

Expédition du présent sera adressée, pour exécution, à M. le Commissaire de l'arrondissement de *Hasselt-maeseyck*.

Pareille expédition sera adressée pour information, à M. l'Inspecteur provincial des chemins vicinaux et des cours d'eau, à Hasselt.

En séance, à Hasselt, le *5* avril *1907*.

Etaient présents MM.

le Chev. de Borman, Pres.
Pieler, de Creeft et moors membres
Proclaux, Peffer, forov.

Le Greffier provincial,

[Signature]

La Députation permanente,

[Signature]

Le Rapporteur,

[Signature]

La présente annexe à votre
arrêté du jour, n° 7105 / 50064.

Harcelle 5 avril 1907

La députation permet

de Guffon provincial
de Rodan

Le Roux

Le Rapporteur,

M. de Cressy

Province de Limbourg - Arrond^t de Hasselt

Commune de Fresin

Élargissement partiel du chemin n° 8 conduisant vers Boesche
chemin n° 8

Dressé par le Soussigné Commissaire Voyer

L^e Grand le 1^{er} février 1907

Grand

Vu et approuvé par le conseil communal de Fresin en sa séance du 4 Mars 1907.

Pour le conseil,

Le Secrétaire,

J. Baun

Le Bourgmestre,

Henri Hamon

J. L. V. P.

Schaal: 1/2500

0 15 30 60 90 120
Meters

